

INDICATEURS ENTREPRISES

Entreprises comparables?

V1.1 - AOUT 2024



Sommaire

Contexte	3
Constitution des <i>entreprises comparables</i> :	4
Constitution des établissements similaires :	5
Secret statistique	6

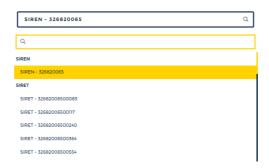
Contexte

Le service Indicateurs Entreprises propose deux niveaux : le niveau Entreprise et le niveau Etablissement. Par ailleurs, une comparaison est également proposée, restituant la moyenne d'entreprises ou d'établissements comparables.

Par défaut, l'entrée dans le service se fait au niveau entreprise :



Vous avez la possibilité de « zoomer » sur l'un des établissements de l'entreprise depuis la page d'accueil :



Ou depuis n'importe quelle autre page en utilisant le menu déroulant disponible en haut à gauche.

Même pour une entreprise avec un unique établissement, il est possible de choisir la vue établissement. Dans ce cas, les indicateurs calculés au niveau *établissement* ou *entreprise* sont identiques. En revanche la **comparaison** sera différente : vision comparative niveau national pour l'entreprise et vision départementale pour l'établissement (plus de détails dans la suite de ce document).

Remarque

Pour les entreprises avec un très grand nombre d'établissements, la liste déroulante affiche uniquement les 100 premiers. Si nécessaire, il faut alors rechercher l'établissement souhaité en indiquant son SIRET (ou une partie de son SIRET) dans la liste déroulante.

Constitution des entreprises comparables :

Lorsque l'entité consultée est une entreprise, la comparaison est réalisée avec d'autres entreprises :

Du même secteur d'activité

Il est basé sur la <u>nomenclature NAF</u> de l'INSEE, à la maille produisant 88 secteurs (identifiant sur 2 chiffres dans le document INSEE) et déclaré via le code APEN (déclaré en DSN via le bloc 06 rubrique

Exemple: Le code APEN 6202A ("Conseil en systèmes et logiciels informatiques") appartient au regroupement du code 62 de la nomenclature NAF88, correspondant au secteur d'activité "Programmation conseil et autres activités informatiques".

Remarque: pour les entreprises multiétablissements, il apparaît dans de rares cas que des établissements déclarent en DSN des codes APEN différents. Cette situation (anormale) est traitée en prenant le code APEN déclaré par l'établissement typé siège comme étant le bon (via la rubrique NIC du siège, bloc 06 rubrique 002).

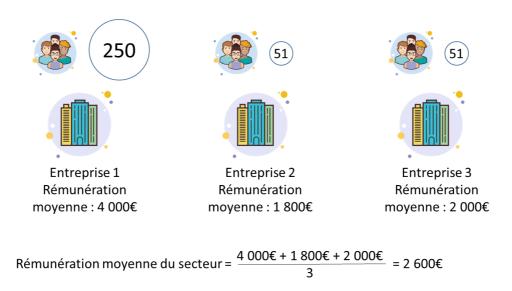
De même **taille**. Les tranches suivantes sont prises en compte, en se basant sur le nombre de salariés (en opposition aux ETP) présents sur la période considérée pour l'indicateur :

10 salariés ou moins De 11 à 50 salariés De 51 à 250 salariés De 251 à 5 000 salariés Au-delà de 5 000 salariés.

003).

Une fois le groupe d'entreprises comparables constitué suivant ces critères de secteur et de taille, l'indicateur présente la **moyenne** du groupe.

Par exemple pour la rémunération, imaginons que le secteur de l'hébergement est constitué de seulement 4 entreprises de 51 à 250 salariés :



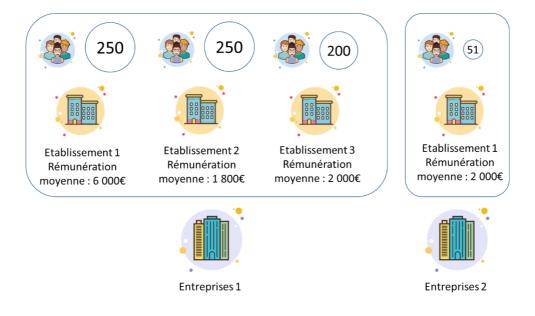
Chaque entreprise *pèse* autant.

Les entreprises « **pèsent** » toutes autant dans le calcul des éléments de comparaison. Cette méthodologie est cohérente dans la mesure où l'objectif du service proposé est de permettre aux **entreprises** de se situer par rapport à d'autres structures « comparables ».

On notera également que les entreprises comparables intègrent l'entreprise étudiée.

Constitution des établissements similaires :

Au niveau établissement, les deux premiers critères du **secteur d'activité** et de la **taille** sont ceux de la comparaison niveau entreprise mais un troisième critère s'ajoute : celui du secteur géographique, via la prise en compte du **département** de l'établissement.



Rémunération moyenne du secteur =
$$\frac{4\ 000€ + 1\ 800€ + 2\ 000€ + 2\ 000€}{4}$$
 = 2 450€

Les établissements « **pèsent** » tous autant dans le calcul des éléments de comparaison. Cette méthodologie est cohérente dans la mesure où l'objectif du service proposé est de permettre aux **établissements** de se situer par rapport à d'autres structures « comparables ».

On notera également que les établissements comparables intègrent l'établissement étudié.

Secret statistique

Les comparaisons proposées respectent les règles du <u>secret statistique</u> définies par l'INSEE afin de ne pas permettre d'identifier des entités précises au sein d'un groupe :

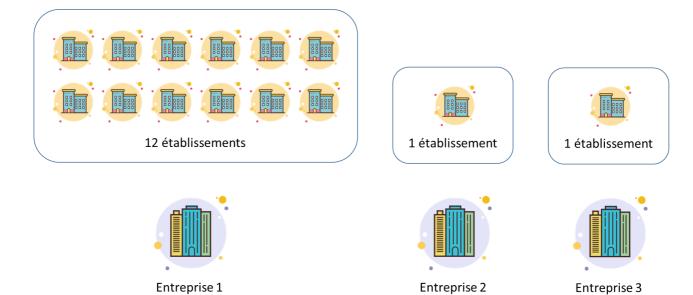
« S'agissant des entreprises, aucun résultat, dans le cas général, n'est publié

- s'il concerne moins de trois entreprises
- ou si une seule entreprise représente 85 % ou plus de sa valeur. »

La première condition est appliquée en masquant les indicateurs pour les entreprises ou établissements comparables dès lors que moins de trois unités sont identifiées.

La seconde ne s'applique pas au niveau *entreprise*. En effet, à ce niveau, chaque entreprise « pèse » autant dans les comparaisons (voir plus haut). Ainsi, la règle des 85% est systématiquement respectée.

En revanche, au niveau établissement, une entreprise peut être surreprésentée (avec un grand nombre d'établissements), et ainsi « peser » pour plus de 85% dans le total.



Dans l'exemple ci-dessus, l'entreprise 1 pèse pour plus de 85% avec 12 établissement sur 14 en tout.

